

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-neuf, le 31 janvier à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Nicolas PETERLINI et Myriam PISANO **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Laurent BROCHET, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Emmanuelle PY, Gérard FESSELET à Jean-Louis HOTTLET, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Robert NATALE à Pierre OSER, Cédric PERRIN à Josette BESSE, Frédéric ROUSSE à Marie Lise LHOMET.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 24 janvier | Le 24 janvier | En exercice | 41 |
| | | Présents | 30 |
| | | Votants | 37 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Daniel FRERY est désigné.

2019-01-14 Réhabilitation du bâtiment des Fonteneilles-Sollicitation DETR

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération 2016-09-14 relative à la réhabilitation du bâtiment des Fonteneilles à Beaucourt, Vu la délibération 2017-03-02 relative à l'attribution du marché pour la réhabilitation du bâtiment des Fonteneilles à Beaucourt,

La Communauté de Communes du Sud Territoire s'est portée acquéreur en 2013 du bâtiment dit « Fer à Cheval », aux Fonteneilles à Beaucourt, cédé par la Ville de Beaucourt.

Cette ancienne usine est l'un des témoignages de l'important développement industriel qu'a pu connaître très tôt cette commune.

La Communauté de Communes du Sud Territoire entend préserver ce patrimoine beaucourtois lié à l'aventure Japy, et en particulier le bâtiment particulièrement symbolique du Fer à Cheval dont elle est propriétaire.

Elle a, à titre conservatoire, procédé à la déconstruction des bâtiments de natures diverses qui étaient attenants au bâtiment du Fer à Cheval, et occupaient l'essentiel de la parcelle à l'arrière de ce dernier. Elle a par ailleurs procédé en 2013 à la mise hors d'eau du bâtiment du Fer à Cheval, à travers la pose d'une nouvelle toiture à partir de la charpente métallique d'origine. Le bâtiment et les terrains environnants ont par ailleurs fait l'objet d'une dépollution.

Consciente des enjeux liés à la réhabilitation de ce bâtiment, la Communauté de Communes du Sud Territoire, après réalisation de diverses études, a décidé en 2017, sur appel d'offres, de confier le projet de réaménagement du bâtiment et de ses espaces extérieurs attenants, à la société Loft Company, spécialisée dans la réhabilitation de friches industrielles en logements.

Le projet actuellement à l'étude, et dont la pré-commercialisation a débuté durant l'été 2018, prévoit la réalisation de 40 logements au total, en 2 tranches de travaux, sur 2 des 3 ailes du bâtiment.

La 3ème aile, située le long de la rue Japy, fera l'objet de travaux de réaménagement, portés par la Communauté de Communes, en vue de l'installation d'activités tertiaires, culturelles ou de service public... permettant ainsi une mixité des fonctions dans le bâtiment.

La Ville de Beaucourt se porte notamment acquéreur d'un étage de 700 m² environ pour délocalisation et agrandissement de sa médiathèque et la CCST prévoit d'y réaliser des aménagements pour y installer notamment les services de la Police Municipale Intercommunale et l'une des antennes de l'École de Musique Intercommunale, suite à la prise de compétence au 1er septembre 2018.

La réhabilitation complète de l'aile Sud du bâtiment (côté rue Japy) est prévue dans le cadre du projet : travaux de façades, changement de l'ensemble des menuiseries extérieures, accès, cheminements intérieurs (coursives, escaliers, ascenseur...), travaux de VRD et aménagements extérieurs liés à l'activité du bâtiment (réseaux, voirie, stationnement...), aménagement intérieur limité (arrivée des fluides) sur l'ensemble de l'aile et travaux d'aménagement intérieur pour les locaux CCST (police municipale et école de musique).

Le coût estimatif de l'opération de réhabilitation de l'aile est établi à 800 000 euros HT, selon le plan prévisionnel établi ainsi :

| Dépenses HT | | Recettes HT | |
|---|----------------|--|----------------|
| Travaux locaux d'activité | 645 000 | DETR 2019 | 150 000 |
| | | DSIL 2019 | 150 000 |
| VRD – aménagement extérieur | 45 000 | Région (AMI Bourg-centre) | 160 000 |
| Honoraires techniques + frais annexes et de gestion | 110 000 | Europe (FEDER 5,1 ou FEADER mesure 7.7A) | 100 000 |
| | | CCST autofinancement | 240 000 |
| TOTAL | 800 000 | TOTAL | 800 000 |


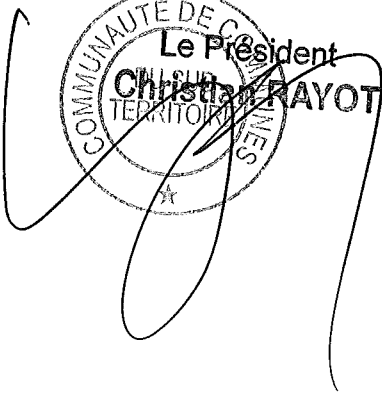
Afin de faire coïncider l'ensemble des travaux de gros œuvre et d'enveloppe du bâtiment pour une cohérence d'ensemble du projet et garantir son avancée et sa réussite sur l'année 2019, la CCST sollicite une DSIL d'un montant de 150 000 euros nécessaire à la réalisation des travaux envisagés, en matière de réhabilitation, rénovation (notamment en matière de résorption de friche et transition énergétique) et de mise aux normes et de sécurisation des équipements publics, et 150 000 euros de DETR, sur un projet inscrit au Contrat de Ruralité signé entre la CCST et l'État en mars 2017

Ce projet pourrait aussi bénéficier de l'enveloppe de subvention régionale dans le cadre de l'Appel à Manifestation Régional pour la revitalisation des bourgs-centres dont Beaucourt, Delle et Grandvillars sont lauréats.

Enfin, un dossier sera déposé pour demande de subvention européenne au titre, en priorité de l'axe urbain du FEDER (axe 5.1) pour requalification d'espaces dégradés et à défaut au titre du FEADER sur la mesure 7.7A propre à la requalification de friches et reconversion de bâtiments.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2019, d'un montant de 150 000 euros,
- d'adopter l'opération qui s'élève à 800 000 euros HT,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

| | |
|---|--|
| <p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 05 FEV. 2019</p> <p>Le Président,</p> <p> Le Président Christian RAYOT</p> | <p>Le Président,</p> <p> Le Président Christian RAYOT</p> |
|---|--|